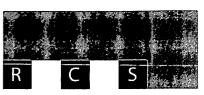
Adresse postale: Registre de Commerce et des Sociétés L-2961 Luxembourg Tél (+352) 26 428-1 Fax (+352) 26 42 85 55 www.rcsl.lu

Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg





Formulaire de réquisition: Immatriculation (Neueintragung)

(Eintragungsformular:)

- Société Commerciale (Handelsnesellschaft)

,		(Versiche	rungsvereii	n auf G	egenseitigkeit)		
Donneur d'o	ordre						
Code (Code)	242	Nom (Name)	Etude Henr	HELLIN	ICKX		
olissement princi	pal (Hauptnied	erlassung der Ges	ellschaft)				
	ou raison social		(sub.1)	\boxtimes	Exercice social (Geschäftsjohr)		(sub.9)
Enseigne(s) co			(sub.2)	\boxtimes	Associé(s) (s.e.n.c., (Teilhaber der Gesellscha	s.e.c.s., s.à.r.l.)	(sub.10)
Forme juridiqu	ie		(sub.3)	\boxtimes	Administrateur(s) (Vorstandsmitglied(er)/	/ Gérant(s) Geschäftsführer)	(sub.11)
Siège social (Sitz der Gesellschaf	t)		(sub.4)		Délégué(s) à la ge (tägliche Geschaftsführu	stion journalière	(sub.12)
Objet social (Zweck der Gesellsch	naft)		(sub.5)		Personne(s) charg	ée(s) du contrôle des comptes der Geschäftsbuchführung)	(sub.13)
Capital social /			(sub.6)		Fusion / Scission (Verschmelzung/Spaltu	ng)	(sub.14)
Date de consti (Gründungsdatum)	tution		(sub.7)		Liquidation volon (freiwillige Liquidation)	taire	(sub.15
Durée (Dauer der Gesellsch	naft)		(sub.8)		Procédure de failli (Konkursverfahren, Vergi	te, de concordat ou analogue eichsverfahren oder ähnliche Verfahren)	(sub.15
Dénomination d	pu raison soci PROMOTIONS	ale (Bezeichnung	g der Gesellsch	aft oder I	irmenname)		
Lec	as échéant, ab	réviation utilise	ée (gegebenen	falls : allge	meinübliche Abkürzun	g)	
+ Ajo	uter une tradu	ction (Eine Uebers	setzung hinzufüg	gen)			
A usage interne du F	CS (dem RCS vo.	rbehalten)					

	Société à responsabilite	é limitée					
	Mentions supplémentaires requises (zusätzlich zwingende Angaben)						
∟ Sièae sa	ocial (Sitz der Gesellschaft)						
	Rue (Strasse)	rue Principale					
	Numéro (Hausnummer)						
_	Localité (Ortschaft)	21 Code postal (Plz.) 7465 Nommern					
Objet sc	ocial (indication) (Zweck der G	iesellschaft (Kurzfassung))					
	Elle est autorisée à exéc indirectement à son ob La société a aussi pour e matériel électrique. La société a encore pou nature mobilière, immo indirectement à l'objet développement. Elle pourra emprunter, i sociétés ou tiers. La société exercera son	l'exploitation d'une agence immobilière. cuter toute vente et toute prestation de service se rattachant directement ou jet social. objet le commerce de matériel audio-visuel, d'articles électro-ménagers et de ur objet tous actes, transactions et toutes opérations généralement quelconques d'obilière, civile, commerciale et financière, se rattachant directement ou précité ou à tous objets similaires susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution, au profit d'autres entreprise activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger. let (Unvollständiger Zweck der Gesellschaft)					
Capital s	ocial / fonds social (Kapital						
	Fixe (Festkapital)	Montant (Kapitalbetrag) 12.5					
	☐ Variable (veränderliche:	s Kapital) Devise (Kapitaldevise) EUR (Euro)					
	Etat de libération du capi	ital social (Einzahlungsstand des gezeichneten Gesellschaftskapitals)					
	Partiel (Teilenzahlung)	Pourcentage de libération 0					
-	Total (Ganzeinzahlung)	(Prozentsatz des Einzahlungsstandes)					
-							
N. 4							
Date de	Constitution (Gründungsdatu	m)					

	Illimitée (unbegrenzt)	Déterminée (begrenzt)	Prorogée (verlängert)
_	Date fin (Ende d	er Gesellschaft) (JJ/MM/A.	AAA)
	•		
xercice	social (Geschäftsjahr)		
xercice		OUTCI (Erstes Geschäftsjahr oder abgekürztes Geschä	iftsjahr)
Exercice	Premier exercice ou exercice racc	OUTCI (Erstes Geschäftsjahr oder abgekürztes Geschä pis zum) 31/12/2009 (JJ/MM/AAA	
Exercice	Premier exercice ou exercice racc		

	inscrire/ajouter	n)				
D	(Ellistificioen/ergunze)					
Personne physique: (Privatperson)	Nom (Name)	FOH	L			
	Prénom(s) (Vorname(n))	Rom	omain			
	Date de naissance (Geburtsdatum)		08/04/196	1 (JJ/MM/AAAA)		
	Lieu de naissance (Gebi	Lieu de naissance (Geburtsort)		Luxembourg		
_	Pays de naissance (Geb	ourtsland)				
Ou (oder) Personne morale (juristische Person)	Dénomination ou raison sociale (Bezeichnung der Gesellschaft oder Firmenname) Pays (Land)					
	N° d'immatriculation (Handelsregisternummer)					
Adresse privée ou prof (Privat- oder Berufsadresse de	essionnelle de la personne r Privatperson / Sitz der juristischen	physique / Person)	' Siège social	de la personne moral	e:	
	Rue (Strasse)	rue Prin	cipale			
	Numéro (Hausnummer)	21		Bâtiment (Gebäude) (facultatif (fakultativ))	/	
				Etage (Stockwerk) (facultatif (fakultativ))	/	
	Code postal (Plz.)	L-7465				
- .	Localité (Ortschaft)	Nomme	rn			
	Pays (Land) Luxem		ourg			

Administrateur(s) / Géra	ant(s) (Vorstandsmitglied(er)/	Geschä	ftsführer)					
Régime de signature statuta	aire (indication) (statutarische Gese	llschafts	zeichnungsberechtigung (Kurzfassung))					
11.1 Administrateur	/ Gérant (Vorstandsmitglied / G	eschäf	tsführer)					
inscrire/ajouter (einschreiben/ergänzen)								
Personne physique: (Privatperson)	Nom (Name)		DHL					
	Prénom(s) (Vorname(n)) Rom		in					
	Date de naissance (Geburtsde	atum)	08/04/1961 (JJ/MM/AAAA)					
	Lieu de naissance (Geburtsort)		Luxembourg					
	Pays de naissance (Geburtsla	nd)	Luxembourg					
ou (oder) Personne morale (juristische Person)	Dénomination ou raison sociale (Bezeichnung der Gesellschaft oder Firmenname)							
	N° d'immatriculation (Handelsregisternummer)							
	Nom du registre (Handelsregisterbezeichnung)							
	Pays (Land)							
	Représentant permanent (uniquement pour les S.A. et les SE): (Ständiger Vertreter (betrifft nur die S.A. und die S.E))							
	Nom (Name)		I					
	Prénom(s) (Vorname(n))							
	Date de naissance (Geburtsde	atum)	(JJ/MM/AAAA)					
	Lieu de naissance (Geburtson	t)						
	Pays de naissance (Geburtslan	nd)						
	rivat- oder Berufsadresse) :							
	Rue (Strasse)							
	Numéro (Hausnummer)	Bâtiment (Gebäude) (facultatif (fakultativ))						
			Etage (Stockwerk) (facultatif (fakultativ))					
	Code postal (Plz.)		,,					
	Localité (Ortschaft)							
	Pays (Land)							

11

Adresse privée ou profess (Privat-oder Berufsadresse der Pri	ionnelle de la personne p vatperson/Sitz der juristischen P	hysique / S erson)	iiège social c	le la personne moral	e:		
	Rue (Strasse)	rue Princi	rincipale				
	Numéro (Hausnummer)	21		Bâtiment (Gebäude) (facultatif (fakultativ))	/		
				Etage (Stockwerk) (facultatif (fakultativ))	/ .		
	Code postal (Plz.)	L-7465					
	Localité (Ortschaft)	Nommern				1	
	Pays (Land)	Luxembo	urg				
Durée du mandat (Dauer des Mandats)	Déterminée (begrenz	t)		ninée (unbegrenzt)			
	Date de nomination (Bestellungsdatum)	Į	10/06/2009	(AAAA) (U. G			
	Date d'expiration du ma	andat		(JJ/MM/AAAA)			
	ou jusqu'à l'assemb (oder) (bis zur Generalversa	olée généra mmlung, die ir	lle qui se tier in Jahre statt i	ndra en l'année finden wird)		(AAAA)	
	Organe social (Gesellscha	ıftsorgan)					
	Fonction (Amtsausführung)		Gérant uniq	ue			
-	Pouvoir de signature (indication) (Zeichnungsberechtigung (Kurzfassung))						
	II a tous pouvoirs pour signature.	engager va	alablement la	a société en toutes ci	rconstances par sa	i seule	

Signature(s) (Unterschrift(en))

Henri HELLINCKX NOTAIRE NOTAIRE



RF PROMOTIONS

Société à responsabilité limitée

Siège social : L-7465 Nommern

21, rue Principale



CONSTITUTION DE SOCIETE DU 10 JUIN 2009

NUMERO 1284/09

L'an deux mil neuf, le dix juin.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Romain FOHL, né le 8 avril 1961 à Luxembourg, demeurant à L-7465 Nommern, 21, rue Principale.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il va constituer, comme suit:

ARTICLE PREMIER

La société à responsabilité limitée unipersonnelle prend la dénomination de «RF PROMOTIONS».

ARTICLE DEUX

Le siège social de la société est établi dans la commune de Nommern.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision de la gérance en tout autre endroit de la commune. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale des associés.

ARTICLE TROIS

La société a pour objet l'exploitation d'une agence immobilière.

Elle est autorisée à exécuter toute vente et toute prestation de service se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

La société a aussi pour objet le commerce de matériel audio-visuel, d'articles électro-ménagers et de matériel électrique.

La société a encore pour objet tous actes, transactions et toutes opérations généralement quelconques de nature mobilière, immobilière, civile, commerciale et



financière, se rattachant directement ou indirectement à l'objet pau de ou à tous objets similaires susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

ARTICLE QUATRE

La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle pourra être dissoute par décision de l'associé ou des associés.

ARTICLE CINQ

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros, représenté par cent (100) parts sociales, d'une valeur nominale de cent vingt-cinq (125,-) euros, chacune.

ARTICLE SIX

Lorsque la société comprend plusieurs associés, les parts sont librement cessibles entre eux. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les cessions de parts ne sont opposables à la société et aux tiers que si elles ont été faites dans les formes prévues par l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que cette loi a été modifiée.

ARTICLE SEPT

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

ARTICLE HUIT

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration.

ARTICLE NEUF

La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par les associés avec ou sans limitation de leur mandat. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé ou des associés.

ARTICLE DIX

L'associé ou les associés fixent les pouvoirs du ou des gérants lors de leur nomination.

Dans tous les cas, les décisions à prendre par les associés ne seront valablement prises qu'à la majorité des trois quarts.



ARTICLE ONZE

Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

ARTICLE DOUZE

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année à l'exception du premier exercice social qui débutera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre deux mil neuf.

ARTICLE TREIZE

A la fin de chaque exercice un bilan, un inventaire et un compte de profits et pertes seront établis. Le bénéfice net après déduction des frais d'exploitation, des traitements ainsi que des montants jugés nécessaires à titre d'amortissement et de réserves sera réparti comme suit:

- a) cinq pour cent (5%) au moins pour la constitution de la réserve légale, dans la mesure des prescriptions légales;
 - b) le solde restant est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Les pertes, s'il en existe, seront supportées par les associés proportionnellement au nombre de leurs parts, sans que toutefois aucun des associés ne puisse être tenu ou responsable au-delà du montant de ses parts.

ARTICLE QUATORZE

En cas de dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les émoluments.

Le ou les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

ARTICLE QUINZE

Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur.

Le notaire a attiré l'attention des parties sur le fait que l'exercice de l'activité sociale prémentionnée requiert le cas échéant l'autorisation préalable des autorités compétentes.

SOUSCRIPTION - LIBERATION

Les parts sociales ont toutes été souscrites par l'associé unique, Monsieur Romain FOHL, préqualifié.

Toutes les parts sociales ont été entièrement souscrites et libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12.500,-) euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

FRAIS

Les frais de toute nature incombant à la société en raison de sa constitution sont estimés à EUR 900.- (neuf cents euros).

RESOLUTIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

Et à l'instant, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée, Monsieur Romain FOHL, préqualifié, avec tous pouvoirs pour engager valablement la société en toutes circonstances par sa seule signature.
- L'adresse du siège de la société est fixée à L-7465 Nommern, 21, rue Principale.

Dont acte.

Fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

signé: R. FOHL et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 juin 2009. Relation: LAC/2009/22956 Reçu soixante-quinze euros

(75.- EUR)

Le Receveur, (s) ff Franck SCHNEIDER.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Luxembourg, le 25 juin 2009.

////

